



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 14/06/2022

Reçu en préfecture le 14/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 005-210501664-20220531-2022_049-DE

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2022-049

Séance du 31 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mai, à vingt heures trente minutes, l'assemblée

délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire M. Daniel ROUIT.

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	15
Présents	10
Absents	5
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

Etaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DENUT Jacqueline, Mme DERYCKE Mireille, M. GAUTIER Adrien, Mme MAYER Arlette, M. PINERO Pierre, Mme RICHIER Delphine, Mme ROBERT Laetitia, Mme VERA Martine,

Procurations :

M. DOS SANTOS Miguel a donné pouvoir à Mme ARLAUD Véronique
M. LEBRUN Sébastien a donné pouvoir à Mme ROBERT Laetitia
M. POURCHI Raymond a donné pouvoir à M. PINERO Pierre

Absents :

M. COULLOMB Christian, Mme TOLLENAAR Elisabeth

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GAUTIER Adrien

Date de convocation

25/05/2022

Date d'affichage

25/05/2022

SUBVENTION

À L'UNION SPORTIVE VEYNES-SERRES FOOTBALL

M. Daniel ROUIT, Trésorier de l'association, quitte la salle.

Mme Delphine RICHIER, adjointe responsable de la commission Vie Associative, présente le dossier de demande de subvention déposé par l'US Veynes-Serres Football.

Ce dossier a été préalablement contrôlé et étudié par la commission précitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Décide l'attribution d'une subvention de 5 700.00 € à l'Union Sportive Veynes-Serres Football
- Autorise le Maire à procéder au versement de cette subvention

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Serres.

Le Maire,



Daniel ROUIT.